You need edit access to this Menti

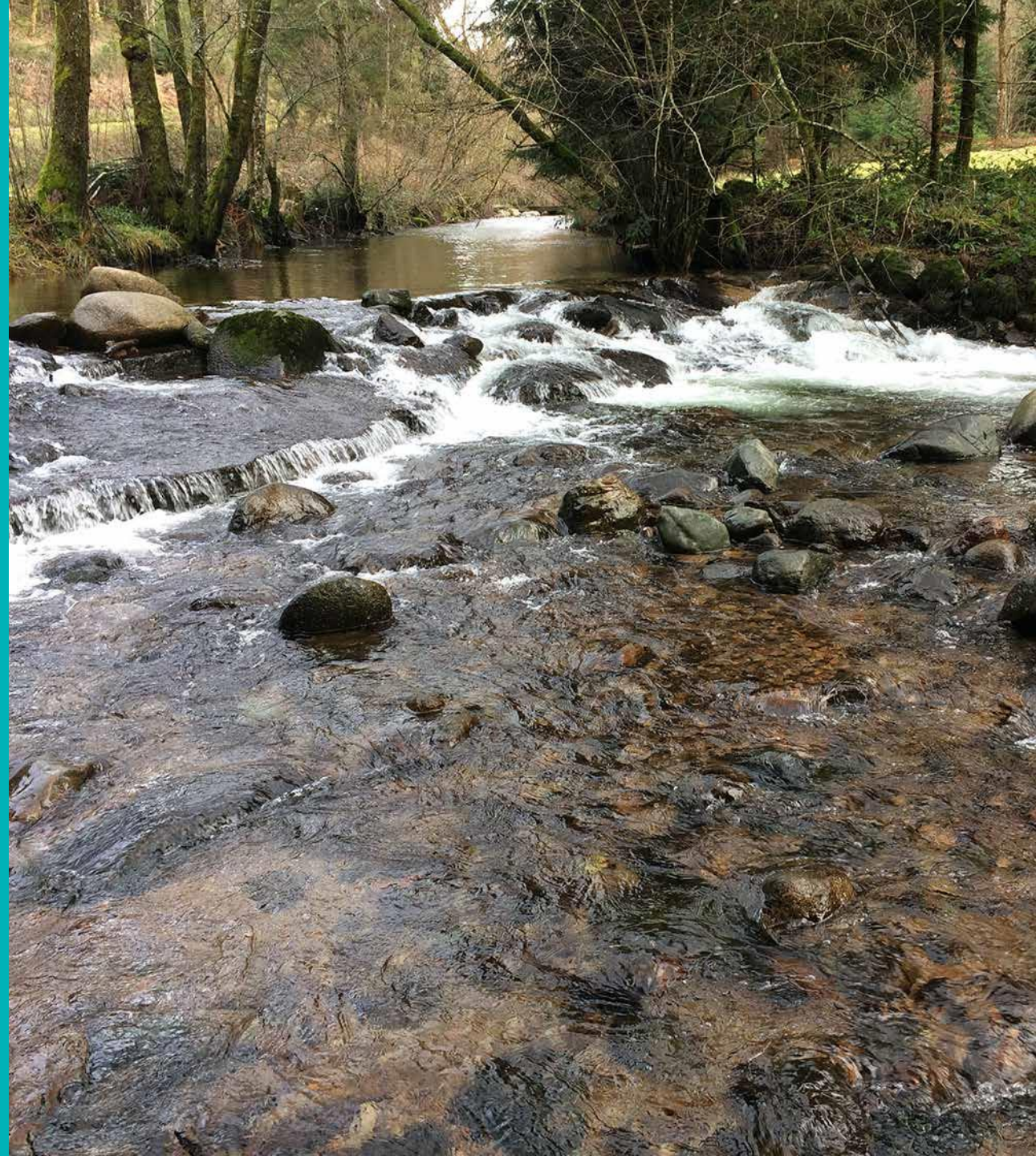
You don't seem to have access to this Menti slide. Ask the owner to add you as a collaborator with edit rights.

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Atelier participatif #1

Bilan du Contrat de rivière 2021-2024 et préfiguration du nouveau Contrat Eau et Climat

Lundi 2 novembre 2026



Le SVO et ses missions :

Restaurer l'Ognon et ses affluents à l'échelle du bassin

Missions GEMAPI

Restaurer les cours d'eau

Continuité écologique, morphologie, morphologie, zones humides et ripisylves : études, programmes et et travaux

Prévenir les inondations

Défense contre les inondations et et préservation des zones d'expansion des crues.

Animer et concerter

Contrat de rivière, PAEC agricoles, éducation à l'environnement, dialogue avec les acteurs du bassin

Maîtriser et valoriser

Foncier et ouvrages hydrauliques, espaces naturels sensibles, usages touristiques liés à l'eau

15 EPCI
dans 4 départements (21, 25, 39 et 70)

39 délégués
au comité syndical

815 000 €
de contributions des membres au premier exercice

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Le contrat de rivière

Accord technique et financier pour **restaurer et préserver** la qualité des eaux et des milieux visant l'atteinte du bon état des eaux (objectifs de la DCE).

Il consiste en un programme d'actions :

- **Multithématique** (pollution, milieux aquatiques, animation, communication,...)
- **Multipartenarial** (comité de pilotage)
- Doit permettre une gestion concertée, cohérente et durable **à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente** (porté préférentiellement par un syndicat, un EPAGE, ...)

Le contrat de rivière

>11 M€
de dépenses sur l'avenant 2021-2024, (80 % du budget prévu)

83,2 %
des dépenses couvertes par des aides publiques et du mécénat

× 4,9
d'actions réalisées pour 1 € de reste à charge du syndicat

Ce qui a été réalisé

- **Restauration morphologique** : 27 fiches engagées sur 32 et 18 km de cours d'eau restaurés
- **Vèze d'Ougney** : reméandrage labellisé Solutions fondées sur la nature
- **PAEC** : plus de 1 600 ha engagés par 82 exploitations
- **PEEDD** : 193 classes et 3 800 enfants sensibilisés (2015-2025)
- Continuité, restauration de milieux humides,...

Ce qui se prépare

- **Un contrat Eau et Climat** à construire avec les EPCI, les partenaires techniques et financiers
- **PTGE** : anticiper la raréfaction de la ressource avec les usagers
- **Étude micropolluants** : plan d'action 2026-2030
- **Poursuite des restaurations** en cours (Linotte, Lanterne, Crenu,...)

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

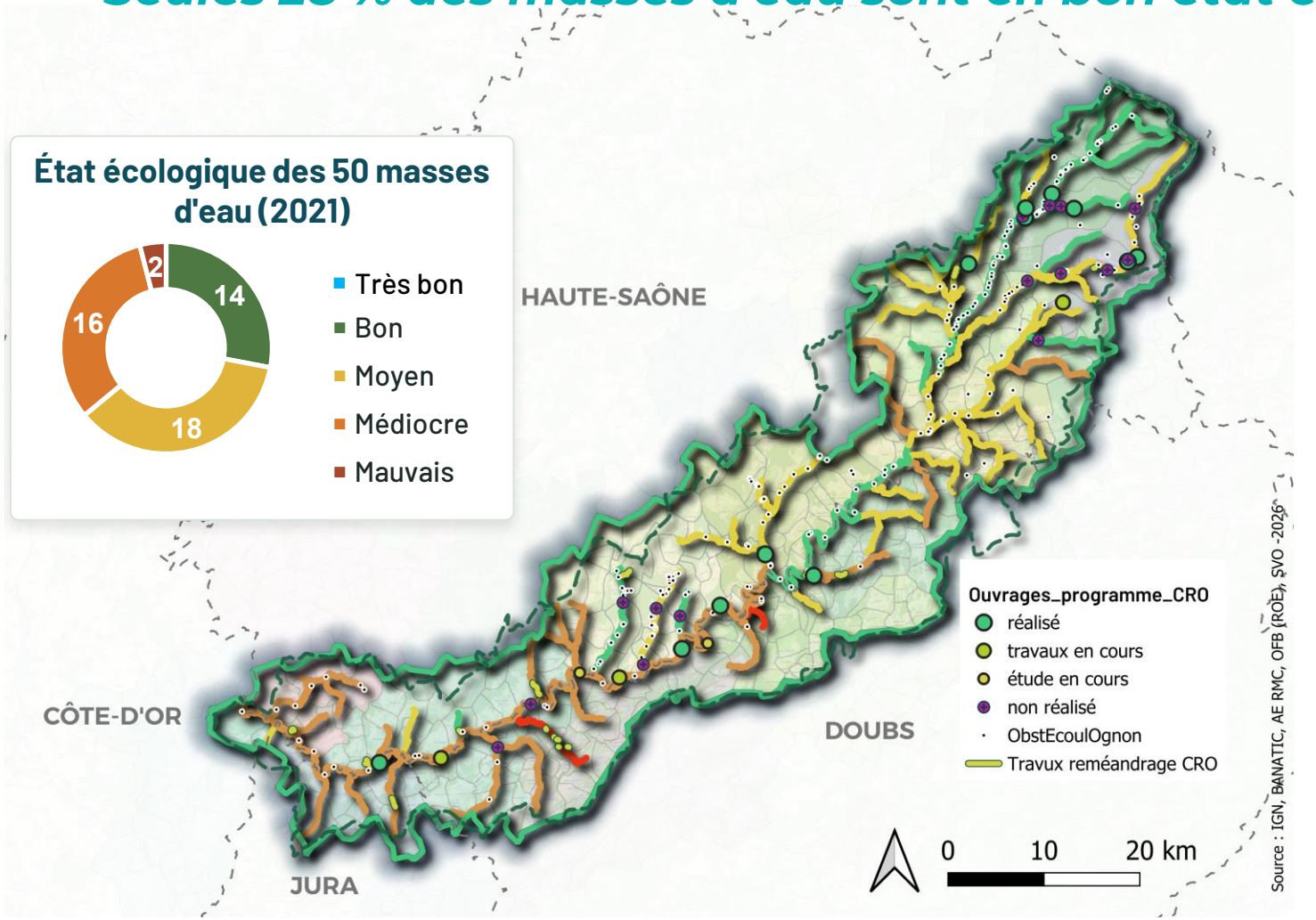
Ordre du jour et démarche autour des deux ateliers participatifs

1. Rappel d'éléments d'état des lieux du bassin
2. Partage du bilan technique et financier
3. Partage du bilan sur le fonctionnement et l'animation du contrat
4. Projections et attentes pour le futur contrat Eau et climat
5. Baliser ensemble le futur contrat

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Etat des lieux du bassin de l'Ognon

Seules 28 % des masses d'eau sont en bon état écologique



92 %

en bon état chimique (46 sur 50) ; 96 % hors ubiquistes

44 / 50

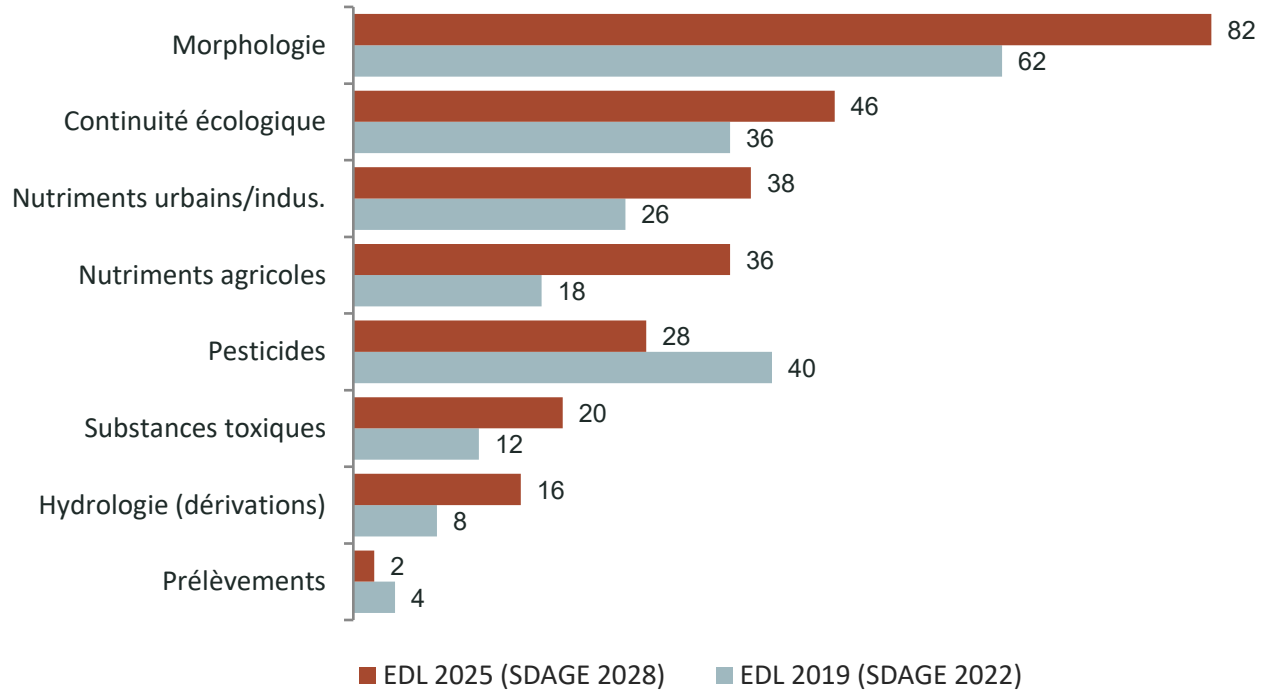
masses d'eau soumises à au moins une pression (EDL 2025)

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Etat des lieux du bassin de l'Ognon

Pression morphologique dominante, nutriments agricoles en progression, hydrologie en émergence

Part des 50 masses d'eau concernées, par type de pression (%)





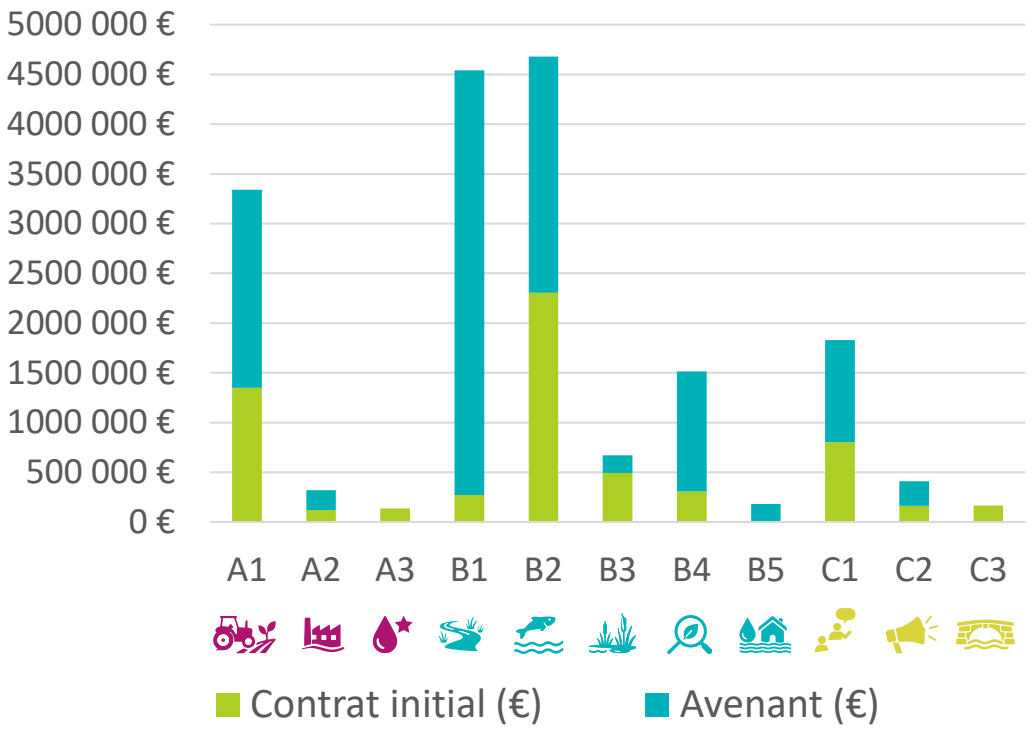
6 masses d'eau sans pression

Ruisseaux de tête de bassin (Ballon, Vannoise, Doue de l'Eau, Rhien, Pontcey, Prairie) : **références à préserver**.

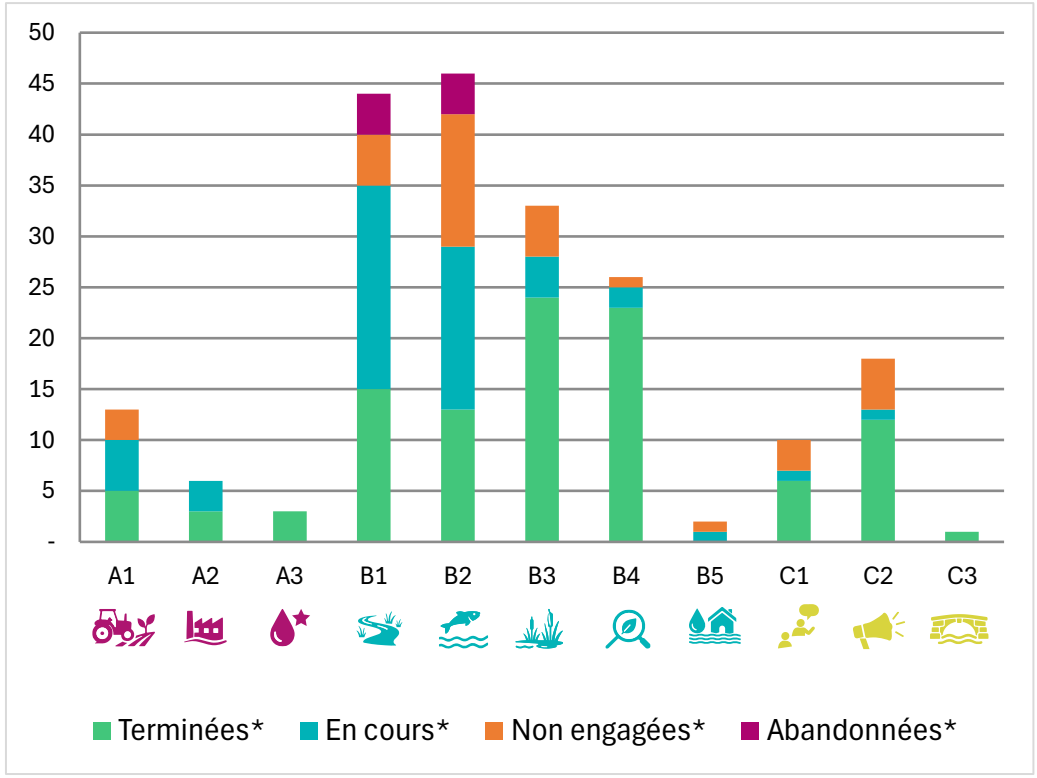
Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Bilan technique et financier du contrat 2019-2025

Investissement par sous volet



Avancement 2015-2025 par sous volet (nb. d'actions)



A1 Réduction des pollutions d'origine agricole

A2 Maîtrise des pollutions d'origine industrielle

A3 Mesures complémentaires

B1 Morphologie des cours d'eau

B2 Continuité écologique

B3 Zones humides et annexes

B4 Gestion et suivi des milieux

B5 Ressources et inondation

C1 Animation et coordination

C2 Communication

C3 Valorisation du patrimoine

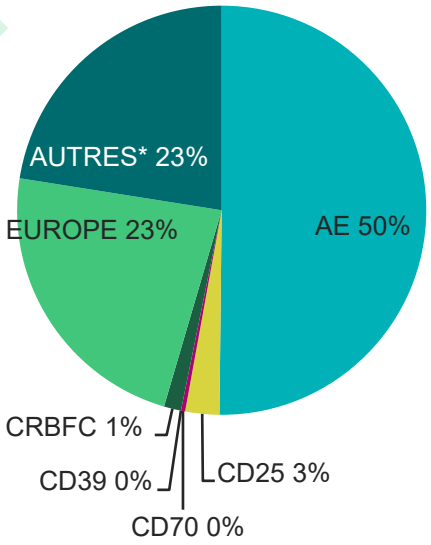
Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Bilan technique et financier du contrat 2019-2025

Accompagnement des partenaires financiers de 2021 à 2025

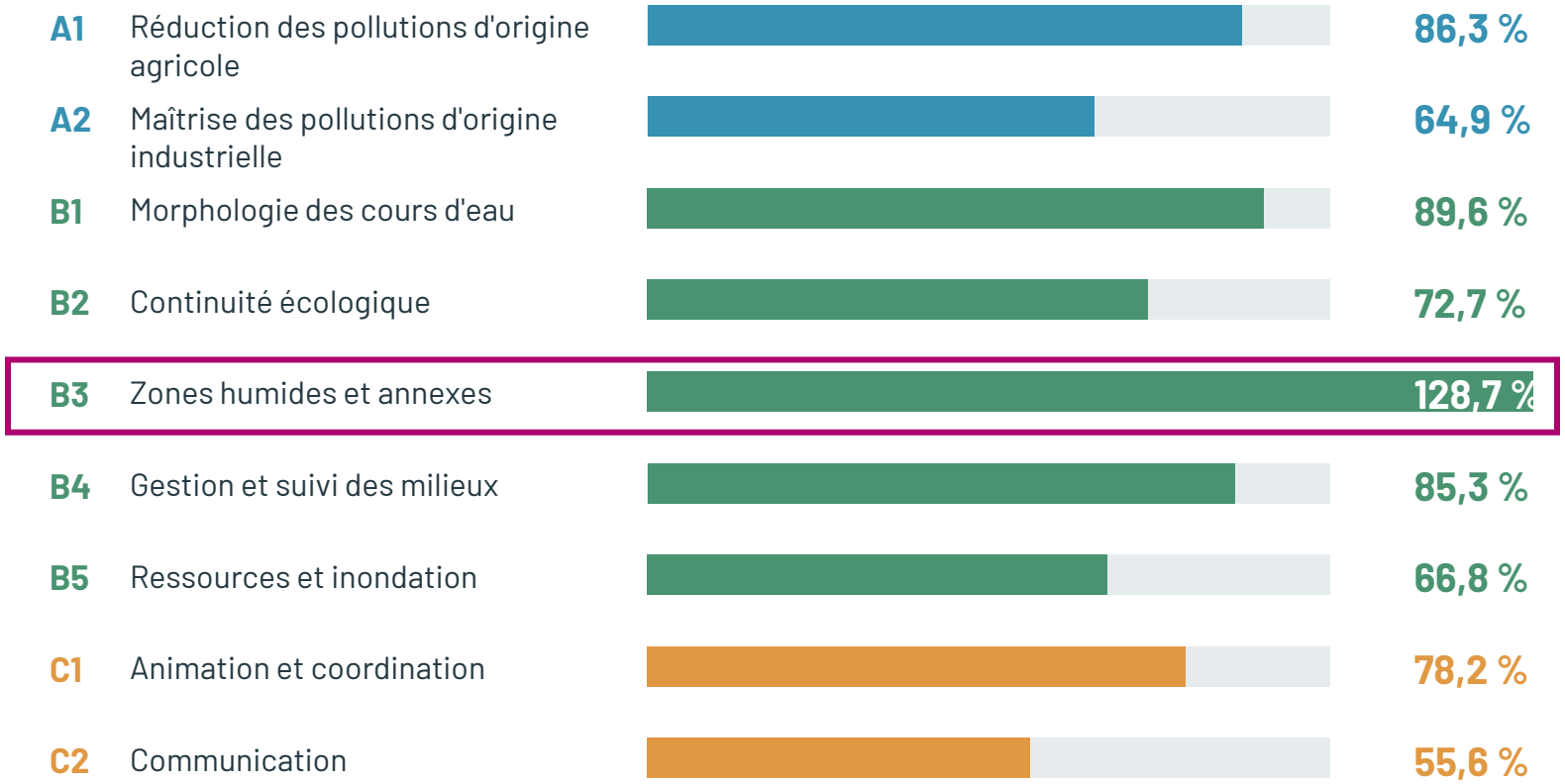
>83% d'aides

1€ investi ≈ 5 € effectifs



**SNCF réseau, Nature 2050, Abbaye d'Acey, laiterie Marcillat, Fond dotation biodiversité représentent 95%*

Accompagnement des partenaires financiers par sous volet 2021-2025



Nombreuses mesures compensatoires pour un faible montant total, dont un versement engagé pour plusieurs années (DREAL)

Mentimeter

Open Menti to edit

Replace this slide

Add Menti slides

Je voudrais en savoir plus sur ...

menti.com

2691 0832

0	0	0	0	0	0	0
Réduction des pollutions d'origine agricole	Maîtrise des pollutions d'origine industrielle	Morphologie des cours d'eau	Continuité écologique	Zones humides et annexes	Gestion et suivi des milieux	Ressources et inondation

Waiting for participants

Bilan sur le fonctionnement et l'animation du contrat

Une trentaine d'entretiens (déc. 2025 – janv. 2026) : élus et techniciens des EPCI, acteurs socio-économiques, associations, partenaires techniques et financiers, cellule d'animation du SVO.



Gouvernance



Portage et moyens



Suivi et communication interne



Communication externe

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

La fusion : une évolution saluée, qui interroge la proximité

Les bénéfices perçus

1. **Équipes renforcées**
 Structuration et montée en compétence des équipes techniques du syndicat.
2. **La bonne échelle**
 Gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant ; transfert progressif des affluents salué.
3. **Pratiques harmonisées**
 Une même lecture de la GEMAPI sur l'ensemble du bassin.

« C'est une très belle réussite » — Collectivité locale

Points de vigilance

1. **Sentiment d'éloignement de la haute vallée**
 Distance aux réunions, crainte que les sous-bassins soient moins pris en compte. Réponses déjà engagées : antennes maintenues, réunions délocalisées, covoiturage.
2. **Fin des pratiques d'entretien des cours d'eau**
 Curage, enrochements, gestion des embâcles : l'abandon des missions historiques du SIBHVO reste mal vécu par certains élus. Difficulté à partager un référentiel commun sur l'entretien
3. **Pas de référentiel commun sur l'entretien**
 Attente d'une gestion raisonnée des embâcles et d'une pédagogie sur le risque inondation.

À RETENIR La fusion est globalement bien acceptée ; l'enjeu est l'adhésion des élus des EPCI les plus éloignés, condition de leur soutien sur le terrain.

Une comitologie appréciée, mais une participation inégale

Une organisation appréciée

Comité de rivière annuel + COPIL / COTECH par projet : rythme jugé adapté, bilan annuel très apprécié.

Une représentativité jugée inclusive

Collège des usagers récemment élargis (FNE, UFC-Que Choisir). Manque les acteurs du petit cycle de l'eau et de l'aménagement + CPEPESC

Mais une participation très variable selon les acteurs

Partenaires techniques et financiers

- Suivi ponctuel faute de moyens internes
- Attente de formats et de temps d'échange plus techniques et participatifs

Chambres consulaires

- Faible participation : contrat jugé éloigné de leurs enjeux / « On va prendre que 5 minutes sur nos sujets »
- Préférence pour des échanges bilatéraux ou thématiques

EPCI

- Réunions de projets globalement suivies et sentiment d'être bien associés
- Élus peu présents en comité de rivière
- «Services techniques : sentiment d'un contrat construit « en dehors » d'eux

À RETENIR La gouvernance n'est pas remise en cause : l'enjeu est plutôt la capacité à mobiliser et à susciter la participation, ou à trouver la "bonne" manière d'associer certains acteurs, en particulier les EPCI et les acteurs socio-économiques

Un SVO expert et central, attendu aussi comme animateur

- **Des compétences techniques du syndicat unanimement saluées**, qui donne des gages
- **Des partenaires techniques peu impliqués en maîtrise d'ouvrage et dans la mise en œuvre concrète du contrat… mais une volonté de renforcer la coopération**
 - La centralisation de la maîtrise d'ouvrage par le SVO est à la fois vu comme un facteur de lisibilité et d'efficacité… et en même temps comme une limite à la démarche collective que doit incarner le contrat
 - Des relations partenariales solidement ancrées et régulières (fédé. de pêche), d'autres plus ponctuelles (fédé. de chasse), d'autres encore à reconsolider (CA, CEN, CCI)
- **Des axes où le SVO peut davantage s'appuyer sur les forces vives du territoire et endosser un rôle d'animation et de coordination** (ex. milieux humides, volet entreprises,…)

À RETENIR Un fonctionnement plus partenarial (notamment par l'inclusion d'autres maîtres d'ouvrage) apporterait trois bénéfices : 1. une meilleure appropriation collective du contrat ; 2. une action plus efficace sur certains sujets ; 3. une ouverture à de nouveaux champs d'actions (qui favoriserait une approche plus transversale du contrat en lien avec les attentes exprimées par les parties prenantes).

Des moyens renforcés mais pas suffisants

Une montée en puissance reconnue… mais des avis divergent sur la nécessité de développer encore ces moyens

« La bonne taille »

Une organisation proche de ce qui était souhaité; Maintenir un équilibre entre les moyens alloués au fonctionnement et ceux dédiés aux travaux et à l'investissement; Attentes des élus locaux pour de "l'opérationnel"; Possibilité de s'appuyer sur des structures externes

VS

« Des moyens trop justes »

Écart entre enjeux du bassin et moyens disponibles en dépit de la montée en puissance du SVO; Contrat dimensionné pour un effectif plus important ; Difficulté à répondre à toutes les sollicitations des collectivités; Des besoins identifiés : gestion de projet, volet quantitatif, communication.

Un financement sous contraintes et fortement dépendant de la taxe GEMAPI et des aides de l'Agence de l'eau

- Une hausse des contributions difficilement envisageable pour les EPCI (entre contraintes structurelles et enjeux d'acceptabilité)
- Des soutiens financiers contraints pour les Départements et Région

À RETENIR

- Priorisation ++ et dimensionnement du futur contrat (être réaliste et expliciter les arbitrages)
- Capacité du syndicat à démontrer auprès des EPCI et des partenaires l'utilité de son action autant que l'équité de ses interventions
- Capacité du syndicat à aller chercher d'autres types de financement (mécénat local, appels à projets)

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Une information qui circule mal au-delà des délégués

Élus des EPCI

Délégués au SVO
« un niveau d'information relativement bon »

Bureau communautaire
« commence à être un peu plus flou »

Conseil communautaire
« ils ne sont pas au courant »

Conseils municipaux
« dépend de ce que veut bien dire le maire »

Leviers : intervention annuelle du syndicat dans les conseils communautaires, relais des VP du SVO et des délégués communautaires avec éléments de présentation clés en main

Services techniques des EPCI

- Bien informés sur leurs projets mais sans vision d'ensemble : « on est incapable de dire ce qu'il y a dans le contrat ». Souhaitent être mieux informé et demandent une meilleure coordination avec leurs actions respectives

Leviers : Services techniques destinataires des diffusions d'information/ compte-rendu; meilleure coordination entre techniciens

À RETENIR Le problème tient moins à la production d'information qu'à sa circulation : diversifier les points de contact et « aller vers » les EPCI et leurs conseils communautaires.

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Une communication externe saluée…















- Trois éléments fréquemment cités comme exemplaires et outils socles en entretiens : **les cycles de conférences, le mini-bus et les animations scolaires**

- **D'autres outils mobilisés à consolider** : les réseaux sociaux, les plaquettes d'informations, les visites de terrains et les évènements culturels ou artistiques

Une communication saluée… mais à amplifier

Objectif de communication	Publics cibles	Niveau d'atteinte perçu
Sensibiliser, acculturer	Scolaires, grand public	Point fort
Informer, conseiller	Riverains, collectivités	Volet Investi mais difficultés à répondre à toutes les sollicitations
Faire connaître et valoriser	Grand public, élus, EPCI	À améliorer
Renforcer l'acceptabilité	Riverains, élus, profession agricole	Marges importantes

Mieux toucher les …

- **Agriculteurs**
- **Entreprises**
- **Riverains et collectivités locales** (notamment sur l'entretien)
- **Collégiens**

Leviers : Mieux impliquer les relais locaux et partenaires; Renforcer l'équipe d'animation

À RETENIR Renforcer certains aspects de la communication : notamment en valorisant mieux les actions du SVO et en travaillant l'acceptabilité sociale des sujets qui font débats (restauration de cours d'eau, zones d'expansion de crue,…)

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Fil rouge des entretiens : réaffirmer le lien au territoire

L'ancrage territorial comme ressource politique et opérationnelle

« Le syndicat doit continuer à être présent, à discuter et à sensibiliser…. Quoi qu'il arrive au niveau législatif, plus on est proche du territoire plus on pourra continuer à travailler. »

Un certain nombre de défis et de leviers en lien avec ce fil rouge

- La crainte d'une perte de proximité exprimée par certains élus
- Une volonté des acteurs locaux d'être mieux informé et associé (services techniques des EPCI, acteurs socioéconomiques)
- Mieux s'appuyer sur les acteurs locaux et les partenaires pour la : maîtrise d'ouvrage, la communication interne et externe
- Pérennité du modèle de financement de la politique locale de l'eau & ancrage territorial
- Acceptabilité des projets & ancrage territorial

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Mentimeter

Open Menti to edit

Replace this slide

Add Menti slides

Les éléments qui viennent d'être présentés reflètent-ils votre perception du fonctionnement et de l'animation du contrat ?

Sur le volet gouvernance (fusion du SVO, organisation des réunions, représentativité au sein des instances et participation)

Sur le portage du contrat et la maîtrise d'ouvrage

Sur les moyens humains et financiers alloués au syndicat

Sur la communication et le suivi interne (EPCI,...)

Sur la communication externe et la sensibilisation des publics

Pas du tout d'accord

Tout à fait d'accord

menti.com

2691 0832

Waiting for participants

Quel bilan pour le contrat ? Zoom sur les perceptions des acteurs

+++

- **Montée en ambition de la restauration** depuis 2015 (effacement de plans d'eau, ruisseau de Notre-Dame)
- **Continuité piscicole**: passes à poissons sur les ouvrages en liste 2 et frayères identifiées réalisées
- **Production de connaissances** : PTGE (une première en Franche-Comté), micropolluants, plan de gestion des zones humides

– – –

- **Contrat jugé trop centré sur la rivière** : « le reméandrage ne peut pas être la solution à tout »
- **Des enjeux jugés sous-représentés** : qualité de l'eau, agriculture et prairies, volet entreprise > **attentes pour une approche plus transversale et intégrée**
- **Trop d'études au détriment de travaux visibles** et temps long des projets mal compris

À RETENIR Une satisfaction qui porte sur la trajectoire engagée plus que sur les résultats car le bassin reste très dégradé (hydromorphologie, déficit sédimentaire, pressions agricoles, qualité de l'eau) > des marges de travail importantes

Une ambition confrontée à des freins opérationnels

Le foncier, principal frein

- Accords des propriétaires et exploitants : principale source de difficultés de mises en œuvre
- Perçu comme inhérent à la GEMAPI, pas comme une faiblesse du SVO
- Animation foncièredu SVO saluée (discussion avec les propriétaires, politiques d'acquisition foncière)

Des difficultés techniques ponctuelles

- Crenu, Vèze : choix techniques et conduite de chantier discutés
- Opérations anciennes : équipes et méthodes ont évolué depuis
- Des délais de chantier parfois trop contraints pour les entreprises

Information et suivi à renforcer

- Collectivités parfois informées tardivement, par les réseaux sociaux
- Indicateurs de suivi jugés parfois trop généraux
- Suivi post-travaux à systématiser pour objectiver et donner à voir les résultats concrets des actions

À RETENIR La réussite d'un projet de restauration repose autant sur sa qualité technique que sur la concertation en amont, l'information des acteurs locaux et la confiance maintenue tout au long du chantier.

Un futur contrat entre continuité et renouvellement

« Il faut continuer et finir les actions déjà engagées. »

Trois logiques d'intervention à concilier

Préserver
Surtout à l'amont

Têtes de bassin, tourbières, fonctionnalités existantes.

Restaurer
Surtout à l'aval

Restauration des milieux et accompagnement des changements de pratiques.

Connaître
Nouveaux secteurs

Diagnostics Tounolle, Lauzin, Rahin (périmètre élargi par la fusion) ; actualisation des études sur l'axe Ognon.

Les enjeux d'avenir vus par les acteurs

Communautés de communes

- Changement climatique
- Disponibilité de la ressource
- Milieux humides
- Inondation
- Imperméabilisation, PLUi
- Entretien des berges et embâcles
- Qualité de l'eau
- Passage à l'action
- Priorisation
- Gestion des barrages

Partenaires techniques et financiers

- Milieux humides
- Prairies humides
- Qualité de l'eau
- Quantité d'eau
- Dynamiques sédimentaires
- Transversalité
- Plans d'eau
- Dialogue avec l'agriculture
- Maîtrise foncière
- Études axe Ognon

Acteurs socio-économiques

- Quantité et qualité pour les usages
- Accompagner les entreprises
- Maintien des prairies et de l'élevage
- Vallées agricoles
- Entretien, ripisylves
- Changement climatique
- Rejets

Deux enjeux « macro » partagés par toutes les catégories d'acteurs

Adaptation au changement climatique
Étiages plus sévères, eau potable, risque inondation : la quantité devient un enjeu majeur.

Qualité de l'eau
Pollutions diffuses agricoles, rejets industriels, assainissement, qualité des eaux souterraines.

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Le changement climatique, fil conducteur du futur contrat

Un levier privilégié dans le cadre de la GEMAPI : **ralentir l'eau** (restauration des cours d'eau, infiltration, ralentissement des écoulements, milieux humides).

Les milieux humides, levier majeur

- Prairies humides inondables le long de l'Ognon, tourbières, têtes de bassin
- Le SVO attendu comme animateur avec l'appui des partenaires locaux engagés sur ces actions

Des projets de restauration des cours d'eau plus multifonctionnels

- Reconnecter les cours d'eau à leur nappe alluviale
- Reméandrer pour ralentir les écoulements et les crues (l'innondation comme facteur d'adhésion)
- Programmer restauration et assainissement ensemble

Transversalité, décloisonnement, planification

- Liens avec le petit cycle : eau potable, assainissement
- Lien avec les entreprises
- Articulation avec le PTGE et l'étude micropolluants ?
- Urbanisme : imperméabilisation, infiltration,...

À RETENIR La réponse attendue repose moins sur l'élargissement des compétences du SVO que sur des approches plus transversales et multifonctionnelles. Vigilance : des perceptions hétérogènes sur les milieux humides.

Mentimeter

Open Menti to edit

Replace this slide

Add Menti slides

Qu'attendez-vous prioritairement du futur contrat ?

Responses can be up to 200 characters and will appear here.

You can group responses if you get more than 10.

Turn on voting so people can flag their favorite responses.



menti.com

2691 0832

Waiting for participants

Baliser ensemble le futur contrat Eau et climat

	**BALISES DE LA FUTURE STRATÉGIE**	**DÉFINISSEZ ICI VOS BALISES** *Les balises sont des repères fondamentaux pour se diriger*
Le territoire	**Ce qui ne doit pas arriver** *De quoi faut-il se prémunir à tout prix ? Selon vous, à quels risques le territoire est-il le plus exposé ?*	
	Ce qui doit advenir *Qu'est-ce qu'on veut retrouver, développer, protéger, partager, inventer, transmettre,…?*	
Le contrat	**Ce qui doit perdurer** *Selon vous, qu'est-ce qu'il faut absolument conserver, continuer de faire ou accentuer dans le prochain contrat ?*	
	Ce qui doit changer *Selon vous, Qu'est-ce qu'il faut absolument changer ou arrêter de faire dans le prochain contrat ? Quelles sont les virages ou les ruptures à amorcer ?*	

Syndicat de la VALLEE DE L'OGNON

Conclusion et suite de la démarche

Prochain atelier lundi prochain, 9 novembre (14h00-17h30)
Maison de l'Ognon
✓ **Construire collectivement les objectifs qui guideront le futur Contrat Eau et Climat**

Récemment :
- *rencontre des EPCI et principaux partenaires pour échanger en bilatéral*

Actuellement :
- *travail en parallèle sur la thématique micropolluants et ressource en eau*
- *Réflexion à des projets d'action répondant aux échanges des rencontres et au grandes études du bassin versant*
- *Travail en partenariat avec l'Agence de l'eau sur la structure et le contenu attendu du CEC*

Prochainement :
- *Echanges avec les autres partenaires financiers*
- *Discussion autour d'une « pré maquette du Contrat Eau et Climat » travaillée sur la base de l'ensemble des échanges, études et ateliers en comité technique puis comité de rivière*
- *Travail stratégie de communication au 1er trimestre 2027*

Calendrier : *Maquette prête pour avril 2026 (validée en COPIL); passage commission aides de l'agence cet été*